



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 13 mai 2019

Délibération n° 2019-3436

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 6°

objet : Contrat de délégation de service public (DSP) de stationnement Parc Cité internationale P2 - Société Lyon parc auto (LPA) - Avenant n° 4

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Veron

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 13 mai 2019****Délibération n° 2019-3436**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Contrat de délégation de service public (DSP) de stationnement Parc Cité internationale P2 - Société Lyon parc auto (LPA) - Avenant n° 4**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Il est proposé au Conseil d'adopter un avenant n° 4 à la convention de DSP du parc de stationnement Cité internationale P2 à Lyon 6°.

**I - Rappel du contexte**

Par contrat en date du 31 mars 2005, la Métropole de Lyon a confié à la société LPA l'exploitation et la gestion du parc de stationnement souterrain dénommé P2 situé sous la salle 3000 à la Cité Internationale à Lyon 6°.

La durée de l'exploitation ayant été fixée à 35 ans à compter de la mise en exploitation du parc, le contrat arrivera à échéance au 28 mai 2041.

Le parc de stationnement comprend 3 niveaux en sous-sol et compte 1 166 places véhicules légers (dont 24 places accessibles aux personnes à mobilité réduite et 4 places comprenant une infrastructure de recharge des véhicules électriques).

En termes d'activité (compte-rendu technique et financier 2018), le parc génère un chiffre d'affaires de 1,383 M€ dont 98 000 € de recettes "abonnés" et 1,105 M€ de recettes "horaires". À titre indicatif, le parc a affiché complet à 10 reprises sur la totalité de l'année pour une durée moyenne de 4 minutes.

Sur le plan contractuel, les stipulations de l'article 1<sup>er</sup> (objet du contrat) ont notamment prévu que l'exploitation et la gestion du parc comprennent notamment "la location d'emplacements situés dans l'emprise du parc à caractère commercial ou publicitaires ; ces emplacements sont exploités par le délégataire ou loués par lui-même à des tiers".

Le plan de déplacement urbain (2017-2030), notamment dans son axe stratégique n° 7 (des transports de marchandises intégrés) fixe pour ambition de réduire l'impact environnemental des déplacements liés au transport de marchandises, consolider le cadre et les outils de partenariat avec les professionnels, améliorer la prise en compte de la logistique dans les aménagements et équipements urbains et améliorer les connaissances sur la thématique. La création d'espaces de logistique urbaine (ELU) grâce à la gestion optimisée du dernier kilomètre participe ainsi au soutien de l'activité économique et de la protection de l'environnement. De tels espaces apparaissent également comme un élément permettant de réorganiser le transport de marchandises tel qu'imposé dans le cadre de la mise en œuvre progressive de la zone de faibles émissions (ZFE).

**II - Objet de l'avenant n° 4**

Dans ce contexte, le présent avenant a pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles la société LPA va pouvoir créer et exploiter un espace de logistique urbaine/espace de stockage temporaire au sein du niveau - 1 du parc Cité internationale P2. Cet espace aura vocation à servir de lieu de stockage tampon et temporaire de marchandises avant mise en livraison et également de petit atelier permettant le stockage de petits outils et de matériels.

La société LPA réalisera, conformément aux normes en vigueur, l'ensemble des travaux nécessaires à l'aménagement de cet espace. Cet espace d'environ 520 m<sup>2</sup> de surface de plancher entraînera la suppression de 18 places de stationnement au niveau - 1.

Étant donné le nombre de places impactées et la durée limitée des périodes où le parc est complet, l'impact opérationnel restera limité. De même, l'impact financier à la baisse du fait de la suppression de 18 places et l'impact financier à la hausse du fait de l'intégration du chiffre d'affaires généré par l'espace logistique urbaine resteront limités.

A noter également que le chiffre d'affaires réalisé par l'espace de logistique urbaine sera comptabilisé dans le chiffre d'affaires global servant au calcul de la redevance à percevoir par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'avenant n° 4 de la convention de DSP du parc de stationnement Cité internationale P2 à passer entre la Métropole et la société LPA.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.**